

88 AL 1
FONDS DU HANDELSGERICHT
(TRIBUNAL DE COMMERCE)
de
COLMAR
(1871-1879)

Il a été supprimé en 1879. A partir du 1^{er} octobre 1879, les affaires commerciales sont du ressort de la chambre commerciale du Landgericht (tribunal de première instance) de Colmar.

Voir les cotes suivantes dans le répertoire de la série U :
6 U 1/63-71 et 81